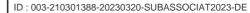


Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 16 MARS 2023

DATE D'AFFICHAGE
16 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois Le Vingt Mars à 20 heures 00 Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Monsieur de CHABANNES Jacques, Maire

Étaient présents

M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES. Mme PÉRICHON. M. HUSSON. Mme MOUILLÈRE.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 18 VOTANTS : 19

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés

- M. BOUTONNAT, pouvoir à Mme CHERVIN,
- Mme VAZ.

Absent:

- M. MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

OBJET: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2023.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée communale les dossiers de demande de subvention déposés par les différentes associations en ce début d'année 2023.

Ces demandes ont été examinées en commission des finances du 09 mars 2023.

Monsieur le Maire propose d'attribuer - en 2023 - les subventions aux associations conformément au tableau annexé à la présente.

Pour les associations n'ayant pas déposé leurs demandes de subvention à ce jour, celles -ci feront l'objet d'un examen ultérieur par l'assemblée délibérante.

Il rappelle que la somme de 32 000 € a été inscrit au Budget Primitif 2023 à l'article comptable 6574.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après avoir délibéré, décide par 18 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Monsieur BRUNIAU) :

- d'approuver le montant des subventions allouées à chaque association conformément au tableau annexé à la présente,

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID: 003-210301388-20230320-SUBASSOCIAT2023-DE

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au mandatement des subventions aux associations.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Jacques de CHABANNES, Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire Transmis en Sous-Préfecture de VICHY, le

- 3 AVR. 2023

Le Maire,

Publié ou Notifié

le:

2 2 MARS 2023

Accusé de réception de la télétransmission

le:

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2023

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023 5²LG

Publié le

ID: 003-210301388-20230320-SUBASSOCIAT2023-DE

Inscrites à l'article 6574 - Subventions de fo	onctionnement aux asso	ociations et autres org	anismes de	droit privé	
	SUBVENTION 2022	Date arrivée du dossier en mairie	DEMANDE 2023 faite par l'association	SUBVENTION 2023 propositions	Contrat Engagement Républicain signé et transmi en Mairie
A.A.L.	4 500 €	14/02/2023	8 000 €	4 000 €	oui
ECOLE DE FOOT	3 000 €			3 000 €	
BASKET-CLUB LAPALISSOIS	1 000 €	10/02/2023	1 000 €	800 €	oui
BASKET-CLUB LAPALISSOIS (subvention exceptionnelle 50 ans du club)	500 €				
C.O.S. PAYS DE LAPALISSE	100 €		100 €	100 €	oui
CLUB AMITIE DES AINES	12 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17	le club ne sollicite pas de subvention en 2023			oui
JUDO CLUB	1 200 €	08/02/2023	800 €	800 €	oui
LES RESTAURANTS DU COEUR	1 800 €	22/12/2022	pas de montant précisé	1 800 €	oul
SOCIETE DES PECHEURS A LA LIGNE	600 €	20/01/2023	600 €	600€	oui
TENNIS-CLUB LAPALISSE	500 €	mail du 10/02/23 nous informant que le tennis club ne subvention en 2023			e sollicite pas de
UNION MUSICALE	4 500 €	30/01/2023	5 800 €	4 500 €	oui
ECOLE DE MUSIQUE	1 300 €			1 300 €	
ASSOCIATION ATTELAGE EN BOURBONNAIS		14/02/2023	400 €	300 €	oui
AMICALE DES RANDONNEURS LAPALISSOIS	1 500 €	l'ARL ne sollicite pas de subvention en 2023			oui
RUGBY CLUB	2 000 €	20/01/2023	3 750 €	2 000 €	oui
ECOLE DE RUGBY	500 €			500 €	
TENNIS DE TABLE	700 €	13/02/2023	700 €	700 €	oui
LACME (salon du livre)	420 €			420 €	oui
BADMINTON LAPALISSOIS	NULSEALE	16/02/2023	1 000 €	300 €	oui
ACAPLA					non
CLUB AUTOMOBILES DE LAPALISSE CAL	1 500 €	le club ne sollicite pas de subvention en 2023			
ASSOCIATION DON DU SANG	300 €				oui
LES ENFANTS DES VERITES		16/02/2023	200 €	0 €	oui
LES COMPAGNONS DU TEMPS					oui
ESCALISSE					
COMPAGNIE PATATI PATATA		ĺ			
ATELIER DU MARDI	600€	26/01/2023	600€	300 €	oui
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS (stèle)	1 000 €				
CINEPALICE	1 000 €	24/01/2023	2 000 €	1 500 €	oui
COMITE DES FETES	5 000 €	16/02/2023	7 500 €	6 000 €	oui
UNRPA		15/02/2023	400 €	200 €	oui
TOTAL	33 520 €			29 120 €	